

## Parcours d'accueil : de qui parle-t-on ? Portraits de migrants

Livia Tréfois

Selon l'étude réalisée conjointement par le CRACS et l'UCL, à la demande du cabinet de Charles Picqué, Ministre alors en charge de la cohésion sociale<sup>1</sup>, les personnes correspondant à la définition du « primo-arrivant » constituent 10% de la population bruxelloise<sup>2</sup>. Cette proportion non négligeable confirme la nécessité de mettre en place un dispositif d'accueil spécifique pour ce public.

Si nous savons que les primo-arrivants représentent 10% de la population, une question subsiste : qui sont-ils ? Par-delà les chiffres, il s'agit avant tout d'hommes, de femmes, avec un passé, une culture, des espoirs, des désillusions et des opinions qu'il convient d'entendre, à qui il est tout aussi urgent de donner la parole.

A travers 5 portraits de migrants<sup>3</sup>, nous allons découvrir ce qui pousse (ou contraint) les gens à quitter leur pays, comment se déroule la vie en terre d'accueil, quels sont les écueils, les obstacles à franchir, comment, au final, les exilés trouvent - ou non - leur place et surtout, ce qu'ils pensent du parcours d'accueil prévu à leur intention.

### Portrait de M. F., 46 ans, Cameroun<sup>4</sup>

*« Je suis en Belgique depuis 13 ans. J'avais entendu parler de la Belgique et je savais que c'était un pays européen. Mais je ne savais pas que le visa ne suffisait pas pour rester. Dès que je suis arrivé ici, une connaissance m'a accueilli. C'est lui qui m'a dit que je devais d'abord faire une demande de séjour, puis faire une demande d'asile. Je pensais que cet ami me mentait. Donc, je n'ai rien fait comme démarches à ce moment-là. Puis, j'ai rencontré un Belge qui est devenu mon ami. Il m'a dit aussi que le visa ne suffisait pas. Il m'a demandé si j'étais reconnu ici et comme j'ai dit non, il m'a dit qu'il fallait aller à l'Office des étrangers. J'ignorais en fait que j'étais clandestin.*

<sup>1</sup> « Etat des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale », Etude réalisée à la demande de Charles Picqué, Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Cohésion sociale, novembre 2012, disponible sur :

[http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion\\_sociale/Rapport\\_Etat\\_des\\_lieux.pdf](http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion_sociale/Rapport_Etat_des_lieux.pdf)

<sup>2</sup> Selon cette définition, les primo-arrivants sont les personnes qui résident en Belgique depuis moins de trois ans et disposent d'un titre de séjour valable de plus de 3 mois.

<sup>3</sup> Les personnes rencontrées ont souhaité conserver leur anonymat. Voilà pourquoi nous ne mentionnerons que le genre, les initiales, l'âge et le pays d'origine.

<sup>4</sup> Interview de Monsieur F., 46 ans, originaire du Cameroun, réalisée le vendredi 13 septembre 2013.

La 1<sup>ère</sup> demande d'asile a été rejetée. La 2<sup>ème</sup> était liée aux soins de santé<sup>5</sup>. On était en 2003 à ce moment-là. J'étais malade, mais je ne savais pas où aller. On a d'abord été à la Croix-Rouge, puis eux m'ont envoyé à l'hôpital Saint-Pierre. Ils ont dit que la maladie était grave. On a commencé un traitement. Le médecin de l'Office devait vérifier si j'étais vraiment malade et si c'était possible de me soigner dans mon pays ou pas. Pendant la consultation, le médecin a dit que j'étais malade et que je ne pouvais pas rentrer parce que dans mon pays il n'y a pas les médicaments. Mais dans le dossier, il a donné une impression négative parce que selon la rumeur, trop de gens avaient le même cas et introduisaient la demande d'asile sur ce critère... Du coup, la demande a été rejetée. Le recours a traîné pendant 6 ans. Pendant ce temps-là, j'avais un titre provisoire mais avec ça, je ne pouvais pas faire de formation, ni de cours et je n'avais pas de permis de travail. J'ai finalement été régularisé au moment de la régularisation massive en 2010. Et j'ai obtenu le permis de travail.

Par rapport à la Belgique, j'ai des impressions positives et négatives. Ce qui est très positif, c'est que du point de vue santé, ils essaient vraiment de te soigner via l'aide médicale urgente, même si tu es sans papiers. Ce qui est très négatif, c'est le côté administratif. La procédure a été très lente. J'ai été très angoissé pendant toute cette attente qui a duré 10 ans. Il faudrait qu'on sache plus vite ce qu'on peut faire. Il faudrait par exemple autoriser les gens à faire des formations ou travailler pendant ce temps.

Un parcours d'accueil à Bruxelles pour les primo-arrivants ? Ça doit beaucoup aider. C'est ce qui manque actuellement. Quand tu arrives, il faut qu'on puisse t'expliquer ce qui va t'arriver demain. Mais il faut dire la vérité. On doit te dire ce qu'il faut faire ou pas faire pour la santé, le logement mais aussi pour les démarches pour l'asile. Il faudrait aussi que des choses soient prévues pour les clandestins. C'est décevant que la Belgique ne prévoie rien pour eux parce que pendant tout le temps où on attend les papiers, on ne fait rien et ce n'est pas tenable. Il faut aussi que ce soit équitable et juste pour tous les migrants. Il faudrait que tous les employés des administrations aient tous les mêmes informations et qu'ils comprennent bien les lois. Il y a trop d'inégalités en fonction de la personne sur qui on tombe. J'espère qu'un parcours d'accueil va aussi mettre de l'ordre là-dedans. Si la personne a ses droits respectés, on peut mettre un parcours obligatoire. Si l'Etat donne aussi quelque chose, on peut le mettre obligatoire. »

### **Portrait de M. R., 28 ans, Maroc<sup>6</sup>**

« J'ai quitté le Maroc en 2001. J'ai vécu en Italie pendant 10 ans et je suis en Belgique depuis 2 ans.

Quand j'étais petit, mon père était chef de service commercial. Il avait un bon poste, un bon salaire à l'époque, surtout pour le Maroc. Puis il a perdu son travail. La misère s'est installée. J'ai vraiment senti, même si j'étais petit, que c'est comme si on vivait avant dans une catégorie puis qu'on était tombé dans une autre catégorie. Mon père n'était plus d'accord sur rien avec ma mère et il a quitté la maison. On a compris que c'était à nous de galérer pour trouver quelque chose pour que notre mère vive bien.

---

<sup>5</sup> Procédure « 9ter » : demande de régularisation pour raisons médicales.

<sup>6</sup> Interview de Monsieur. R., 28 ans, originaire du Maroc, réalisée le mercredi 2 octobre 2013.

*J'avais 16 ans quand j'ai décidé de partir. Je suis allé voir un mec qui vivait en Italie et qui venait de chez moi, un voisin. Je me suis mis d'accord avec lui, je l'ai payé et il m'a fait venir en Italie avec les papiers de son petit frère. Mon père n'était pas au courant que j'allais partir. Ma mère le savait, mais elle ne pouvait pas me dire non, parce qu'elle n'avait pas le choix : c'était ça ou rester au Maroc et tomber dans les petits crimes, parce que je n'avais rien pour survivre, pas de père pour m'aider, pas moyen de continuer les études. Je suis donc arrivé en Italie en 2001. Ma tante y était mais je ne pouvais pas rester chez elle. J'étais seul, j'étais jeune, je ne connaissais pas bien la langue... Pendant 6 mois, j'ai travaillé en croyant que j'étais déclaré alors qu'en fait j'étais en noir. J'avais l'impression d'être tout le temps dans l'ignorance par rapport à ce qui m'arrivait. Là-bas, j'ai rencontré beaucoup de difficultés dans ma vie parce que les Marocains ne sont pas bien vus.*

*Et donc, j'ai commencé à réfléchir à comment améliorer ma situation. J'ai été voir une assistance sociale pour faire un bilan de compétences et là, ils m'ont conseillé de faire du dessin technique parce que j'étais bon en mathématiques. J'ai fait du dessin technique pendant 8 mois. J'étais super bien, j'aimais bien. Mais j'avais besoin d'argent. Si j'avais été tout seul, j'aurais sans doute continué. Mais, il y avait ma mère, ma petite sœur... Je me suis dit que ce n'était pas le moment d'étudier, qu'elles avaient besoin de moi.*

*En 2008, je me suis bagarré dans une discothèque et on m'a retiré ma carte d'identité. A partir de là, j'ai commencé à vivre dans la clandestinité. Et c'était vraiment très dur... Je ne sais pas dire combien de maisons j'ai habitées, je ne sais pas combien de fois j'ai menti ! Parce que tu dois mentir... Tu te retrouves dans des cas où tu ne peux pas dire que tu es clandestin parce que les gens ont peur de toi. C'est un handicap d'être clandestin. Un handicap que tu dois porter tous les jours.*

*Je ne voulais plus vivre en Italie donc j'ai commencé à penser où aller. J'ai fait des recherches, sur Google : la Belgique. De un parce qu'il y a le français, de deux parce que selon Google c'est le pays où il y a le plus de musulmans, où les religions sont respectées et moi j'aime ça. Mais quand je suis arrivé à Molenbeek<sup>7</sup>, j'ai été choqué : j'étais au Maroc ! Je voyais des Marocains partout ! Il n'y avait pas de Belges. Au début, j'ai eu peur. Je me suis dit « je vais faire mes enfants ici ? ». Je ne veux pas qu'ils deviennent comme ce que je vois chaque jour à Molenbeek et qu'ils soient énervés. Moi je viens du bled et j'arrive à m'intégrer avec des Belges, des Allemands, mais eux, pourquoi ils n'y arrivent pas encore ? Il reste toujours un grand mur entre eux et les Belges...Le problème de ceux qui sont nés ici, c'est qu'ils sont considérés comme des Belges au niveau des papiers mais en fait, quand tu es d'origine marocaine, tu n'es jamais belge. Tu restes Marocain. Et le problème, c'est que quand ils partent au Maroc, ils ne se sentent même pas Marocains...Ils sont rejetés dans les deux sociétés : ici, et là-bas. On veut mettre en place des parcours d'accueil ? Pour favoriser l'intégration ? Maintenant ? C'est trop tard. Ce genre de parcours, ils auraient dû le faire quand les gens sont venus dans les années 60. Mais maintenant c'est trop tard.*

*Je ne sais pas si je suis heureux ici...Il va me falloir du temps je crois. Deux ans, c'est trop court. Je suis heureux parce que je suis marié, je suis à l'aise avec ma femme, mais au niveau économique, pas encore. Mais je suis bien dans le système belge. Il y a des avantages ici, et ça peut rendre heureux. Si on vient ici, c'est aussi pour être libre, être dans un système honnête, ne pas avoir de la corruption*

---

<sup>7</sup> Il s'agit d'une des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

*partout, comme au Maroc. Et puis, ici, il n’y a pas d’âge. Tu as 40 ans, 30 ans, tu n’as jamais fait de plomberie, tu peux apprendre, tu peux bosser. Ça, ce n’est pas possible chez moi. »*

### **Portrait de Mme E., 43 ans, originaire de Côte d’Ivoire<sup>8</sup>**

*« Je suis arrivée légalement en Belgique, en 2005, pour y séjourner.*

*Par rapport à la Belgique, mes impressions sont positives et négatives. Pour ce qui est négatif, je parlerais de choc culturel. La « guerre » des communautés linguistiques, par exemple, a été mon premier plus gros choc et m’a donné un sentiment vraiment négatif d’un peuple qui pour moi était très avancé démocratiquement. L’autre fait négatif est la relation parents-enfants. Les parents se retrouvent souvent seuls, dans des homes, quelques fois même abandonnés par les enfants desquels ils ont été si proches. Contrairement à mon pays où, à la vieillesse de nos parents, c’est nous les enfants qui les prenons en charge. Ce sujet m’a vraiment posé beaucoup question. Enfin, une chose que je déplore, c’est le fait de ne pas pouvoir valoriser mes diplômes au niveau professionnel. A ce niveau, je trouve que la Belgique est assez dure sur son dispositif.*

*Pour le côté positif, le fait de vivre ici ne m’empêche pas d’inculquer à ma fille un certain nombre de codes culturels de mon pays d’origine auxquels je tiens, et qui n’empêchent pas cette dernière de s’épanouir en baignant dans les deux cultures. Il y a aussi les dispositifs de formation qui permettent aux adultes de tous âges de pouvoir reprendre des études pour acquérir des diplômes ou des qualifications, ce qui non seulement manque dans mon pays, mais pis, un adulte qui essaie de reprendre des études est très mal considéré là-bas et subit souvent des moqueries. Ici, il n’y a pas d’âge pour apprendre et pour s’améliorer.*

*Je me sens intégrée en mon fort intérieur, mais certainement pas à 100%. Mon apprentissage à « l’intégration » réclamée à cor et à cri restera un exercice tout le restant de ma vie. Mais j’arrive à m’adapter en fonction du milieu que je fréquente. Je me pose d’ailleurs des questions sur le contenu d’être « intégré ». Comment peut-on mesurer cette intégration ?*

*Mettre en place un parcours d’accueil ? Tout dépend de l’objectif de ce parcours. Est-ce qu’il permettra au primo-arrivant de se sentir « comme chez lui » en Belgique, en connaissant ses droits et devoirs, et en ayant les armes nécessaires pour un projet individuel qui l’aide à s’émanciper, tant au plan culturel, professionnel et social ? Ou bien, ce sera juste une contrainte administrative, pensée uniquement dans un cadre de politique de contrôle des flux migratoires ? Ce qui est déjà prévu est très intéressant. Mais au sortir de là que va-t-il se passer ? J’y réfléchis encore... »*

### **Portrait de M. F., 34 ans, Maroc<sup>9</sup>**

*« Je suis arrivé en Europe quand j’avais 20 ans, en 2000. Après avoir eu mon bac, j’avais en quelque sorte le choix entre rester et partir, mais comme tous les jeunes de mon âge, j’avais la vision de l’Europe comme étant un endroit où tu peux avoir des droits, où économiquement il y a plus de*

<sup>8</sup> Interview de Madame E., 43 ans, originaire de Côte d’Ivoire, réalisée le 3 octobre 2013.

<sup>9</sup> Interview de Monsieur F., 34 ans, originaire du Maroc, réalisée le mercredi 2 octobre 2013.

possibilités. Mais comme les autres jeunes, j'ignorais qu'il fallait avoir ses papiers, qu'il fallait être en règle et avoir aussi de la chance car ce n'est pas en arrivant ici directement qu'on obtient les papiers.

J'ai choisi de venir en Belgique, ce n'est pas un hasard. Notamment parce que j'avais vu d'autres jeunes venir ici, mais aussi parce qu'il y avait un peu plus de facilités pour aller dans les hautes écoles, les universités, les instituts. J'ai eu mon visa d'étudiant, valable le temps d'une année scolaire, et je suis arrivé ici. La première année j'ai vraiment fait des sacrifices et ça s'est bien passé, j'ai réussi. Mais la deuxième année, ça a été un peu plus difficile parce que je n'avais pas d'argent. Il fallait payer 2400 € pour se réinscrire dans cette école et cette somme, je ne l'avais pas. J'ai été obligé d'abandonner les études et j'ai perdu les papiers car je ne pouvais pas renouveler le titre de séjour. Je suis devenu un clandestin. Je me suis retrouvé à la rue. Et donc, je suis parti en France retrouver ma sœur. C'était la seule qui était capable de m'aider un peu. Pas économiquement, parce qu'elle aussi elle venait d'arriver là-bas et que pour elle aussi, c'était difficile. J'avais l'espoir de pouvoir me réinscrire en France pour des études. Mais ça n'a pas été possible. Pendant 1 an, 1 an ½ ça a été vraiment la dèche. Je ne faisais rien, je tournais en rond, j'ai fréquenté n'importe qui, n'importe où... Je suis resté 9 ans en France, à faire des petits boulots à droite à gauche. Tout ce qu'on me proposait, j'acceptais. Je n'avais pas le choix, parce que je n'avais aucune autre ressource.

Un jour, un ami d'enfance qui a eu à peu près le même parcours que moi m'a téléphoné de Belgique pour me dire qu'il allait y avoir une régularisation massive. Il m'a dit que comme j'avais été étudiant en Belgique, je n'avais qu'à revenir pour introduire une demande. Je suis venu, j'ai introduit ma demande. J'ai dû attendre 1 an ½ pour avoir une réponse. Après on m'a régularisé et ça fait vraiment plaisir. En tout, j'ai vécu dans la clandestinité pendant 11 ans.

En fait, avant de venir ici, je ne manquais de rien. Je ne suis pas un fils de riche, mais mon père est un agriculteur, il a de la terre, il a tout ce qu'il faut donc, si demain, je veux retourner au Maroc et bosser avec lui, je peux. Mais quand on a 20 ans, on se dit qu'on est capable de se débrouiller tout seul, qu'on n'a pas besoin de son père. C'est une des raisons qui m'a poussé à venir : je voulais relever un défi, choisir ma vie.

Mais aussi, les jeunes comme moi, on ne pouvait plus vivre dans un pays qui nous méprise. Si on est parti de chez nous, c'est aussi à cause de ça. C'est parce qu'on savait que même avec un bon diplôme, même en ayant atteint un très haut niveau d'études, on ne pourrait pas bosser. Parce que c'est un pays où si tu es fils de bourgeois ou de quelqu'un qui travaille pour l'Etat, tu es d'office engagé parce que tu as le coup de piston. Il y a une injustice énorme. Et ça aussi, ça nous a poussés à venir ici.

Je pense que je suis bien intégré, même si je ne bois pas d'alcool et que je ne mange pas de porc. L'intégration, ça ne passe pas par la religion mais plutôt par l'esprit, par la manière de penser, de passer ses journées dans la société. Après, je sais aussi que je ne vis pas dans mon pays. Je ne me sentirai jamais dans mon vrai pays, avec tout le respect que je dois à la Belgique. Mais je vis là, je respecte, il n'y a pas de problème.

Pour moi, les parcours d'accueil, d'intégration et tout ça, ce n'est pas vraiment important. C'est peut-être un remède pour intégrer les gens, mais je pense que c'est un peu trop tard. Parce que les temps ont changé. L'immigration d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a 20 ans ou 30 ans. Par exemple dans

ceux qui sont arrivés il y a 2 ans, il y en a beaucoup qui ont un bon niveau scolaire. Et ils ont eu accès à Internet ! On vit aujourd'hui dans un monde où quelqu'un qui ne vit pas ici peut déjà te parler de la Belgique parce qu'il a vu des choses sur Internet. Il a une idée sur la langue, sur la culture,... Donc moi je pense que les parcours d'accueil, ce n'est peut-être pas la peine. Et je pense que c'est à nous-mêmes de nous intégrer. Ce qu'il s'est passé avec les parents, les générations qui sont venues avant, ça ne se reproduira pas. Tout ce dont on a envie, c'est réussir et la réussite c'est quoi ? C'est d'être comme tout le monde, tout simplement : avoir un job, une vie de famille, peut-être un petit luxe comme une voiture,... »

### **Portrait de Mme J., 35 ans, Bolivie<sup>10</sup>**

« J'ai étudié l'informatique dans mon pays mais là-bas, il faut beaucoup d'argent pour payer les professeurs et faire sa thèse de fin d'études. Alors j'ai pensé venir rejoindre mon oncle en Belgique pour travailler et économiser de l'argent pendant quelques années et puis retourner pour terminer mes études et rejoindre mon fiancé. Je croyais que ce serait facile et qu'ici j'allais travailler facilement mais ce n'est pas comme ça. Mon oncle non plus ne m'a pas dit que ce serait difficile. Je n'avais pas de papier mais je ne savais pas que c'était un problème. Quand je suis allée chez le docteur, c'est lui qui m'a fait prendre conscience que de ne pas avoir de papiers légaux en Belgique ça pouvait être grave. Et j'ai pris peur : peur de sortir, peur chaque fois que je voyais des policiers dans la rue. Je pensais qu'ils allaient me mettre en prison ou me renvoyer. Je me suis fâchée avec mon oncle car il ne m'avait rien dit. Personne ne m'avait rien dit.

J'avais 24 ans à l'époque et j'adorais l'informatique. Alors je me suis fait des contacts, j'ai trouvé des petits nettoyages à 5 euros de l'heure chez des Belges, souvent sympa, puis j'ai gardé des enfants. J'ai rencontré beaucoup d'autres Boliviens ici, légaux et illégaux. J'ai gagné l'argent en travaillant en noir mais c'était juste assez pour vivre. Je n'arrivais pas à économiser comme je voulais. Je gagnais et je dépensais tout pour le loyer, manger, m'habiller. Tout est cher ici, même si on fait attention. Les années ont passé très vite, trop vite. Mon fiancé ne m'a pas attendue et j'ai déprimé. Mes études se sont éloignées, mon avenir s'est éteint. J'ai vécu au jour le jour, sans futur. Puis on parlait de régularisation des clandestins, tout le monde de mes amis attendait ça. On se disait « c'est la fin de nos problèmes ». J'ai cherché tout ce qu'il fallait faire pour régulariser ma situation. J'ai appris un peu le français et le flamand. J'ai étudié seule encore l'informatique pour préparer mes études. J'ai demandé des preuves à tout le monde que je faisais des efforts pour être ici, que je travaillais, que j'avais étudié, que je n'avais pas de problème avec la justice. On s'est quand même habitué ici, on a des amis Belges, des activités. J'ai été aidée par un avocat pour faire le dossier de régularisation. Mais après 2 ans ½ d'attente, j'ai reçu la lettre : votre demande est refusée. Je ne rentrais pas dans les conditions. Je me suis effondrée. Je voudrais rentrer en Bolivie mais j'ai 35 ans et pas d'argent, plus d'études, plus rien. Mon avocat m'a aidée avec le recours, mais j'ai perdu l'espoir. Je voulais juste construire ma vie.

Malgré mon histoire, j'ai beaucoup de positif sur la Belgique. J'admire les lois sociales que les Belges ont réussi à obtenir grâce aux luttes des ouvriers et des syndicats. Je comprends que la Belgique ne peut pas accepter tous les étrangers mais tous les humains peuvent être migrants un jour. Il ne faut pas oublier ça.

---

<sup>10</sup> Interview de Madame J., 35 ans, originaire de Bolivie, réalisée le 3 octobre 2013.

*Le parcours d'accueil, si c'est pour aider les étrangers à mieux comprendre la Belgique, c'est une bonne chose. C'est vrai qu'on perd trop de temps à chercher où on doit aller, s'adresser pour les papiers, les docteurs...Mais ce doit être des informations pas des obligations. Les étrangers que je connais ont pris des cours de français et de flamand sans qu'on leur dise. Ils ne sont pas là à rien faire, même sans papier. Je pense aussi que les étrangers de moins de trois ans sont rares. Ceux qui reçoivent les papiers sont souvent en Belgique depuis très longtemps. Si on veut aider les étrangers à s'intégrer, il ne faut pas que ce soit vraiment un cours mais un échange. La question c'est « maintenant tu vis en Belgique, comment allons-nous partager nos différences et vivre ensemble ? ». Ça pour moi c'est une société d'accueil. Ce n'est pas un cours qui fait l'accueil, ce sont les gens et l'ouverture d'esprit. »*

### **Des impressions similaires et contrastées**

Les hommes et les femmes que nous avons rencontrés viennent de pays, de cultures, de générations différentes. Ces parcours de vie sont singuliers, chacun a suivi son cheminement propre. Mais nous sommes frappés par des similarités dans les discours.

Ce qui nous marque en premier lieu, c'est que 4 des 5 personnes rapportent le fait qu'ils ignoraient être dans l'illégalité. Ils savaient qu'ils n'avaient pas de papiers, mais ils ne se rendaient pas compte qu'il s'agit-là d'un délit, que ce faisant ils commettaient un « crime » au sens juridique du terme. D'après leurs propos, on s'aperçoit que cette situation largement répandue est souvent liée à un manque d'informations en amont, dès le pays d'origine, renforcé dans certains cas par une image faussée transmise par d'« anciens » migrants. Parfois, ces derniers évitent de faire part des difficultés rencontrées ou de leurs expériences négatives dans le souci de rassurer les leurs restés au pays et de donner une image de réussite, occultant le versant négatif de l'émigration en Belgique ; la chute, la désillusion est d'autant plus dure à supporter pour ceux qui viennent à leur suite<sup>11</sup>.

*« C'est difficile parce que beaucoup, quand ils rentrent au pays, ils ne disent pas que ça se passe mal en Belgique. Ils économisent beaucoup d'argent comme ça, quand ils arrivent au village, ils dépensent tout et font comme s'ils étaient riches. Du coup, personne ne prévient les jeunes que s'ils viennent, ça va être très dur. Donc ils continuent à penser que ce sera mieux et ils continuent à vouloir venir...<sup>12</sup> »*

Malgré les obstacles à surmonter, nos témoins mettent en avant certaines politiques sociales belges que les Belges eux-mêmes ne valorisent plus, tant cela semble normal pour eux : l'accès aux études et à la formation à tout âge, les soins de santé de qualité, la liberté d'expression et de culte... Le témoin R., par exemple, ne ressent pas d'hostilité par rapport à sa religion. Au contraire ! Venant d'un pays européen où, selon ses dires, il est très difficile de pratiquer la religion musulmane, il apprécie très fort cette liberté en Belgique. Heureux d'intégrer la communauté musulmane de Belgique, il dénonce néanmoins le peu de dialogue entre communautés et un certain repli identitaire au sein du quartier... Mme E. met elle aussi en avant la possibilité de transmettre à sa fille certaines coutumes de son pays d'origine, sans que cela ne pose de problème à celle-ci pour s'épanouir en Belgique.

---

<sup>11</sup> Cette question est tellement complexe que nous ne pouvons la traiter dans le cadre de cette analyse, malgré toute l'attention qu'elle mérite.

<sup>12</sup> Monsieur F., 46 ans, originaire du Cameroun. Propos tenus en 2012 dans le cadre des Ateliers citoyenneté de CFS.

En ce qui concerne la mise en place d'un parcours d'accueil spécifiquement destiné aux primo-arrivants, les points de vue des migrants rencontrés sont mitigés. Certains n'en voient pas l'utilité, entre autres parce qu'ils attribuent « l'échec » de l'intégration aux difficultés rencontrées avec les anciennes générations de migrants. Ils considèrent que ce parcours survient « trop tard » et qu'il aurait fallu le mettre en place dès les années 60. Ils arguent aussi que la nouvelle génération de migrants est différente, avec un autre niveau d'études et des possibilités d'ouverture sur le monde, notamment via le net, qui n'existaient pas avant et qui leur procurent des connaissances sur le pays d'accueil, un bagage supplémentaire avant même l'arrivée dans le pays qui rend inutile l'instauration d'un parcours. Néanmoins, ce sont aussi les mêmes personnes qui pointent les problèmes provoqués par l'absence de réseau, la solitude, la méconnaissance des droits, devoirs et du fonctionnement du pays... qui pourraient être évités par un tel dispositif !

Selon d'autres avis, le parcours doit combler le besoin d'informations des migrants. Mais les besoins des migrants ne sont pas forcément ceux définis par les politiques... Ainsi, un de nos interlocuteurs trouve l'idée d'un parcours très intéressante, parce qu'il imagine que celui-ci apportera de nombreuses réponses à des questions relatives au droit des étrangers : comment entamer la procédure d'asile, quelles sont les voies de recours, etc. Hors, ce champ très spécifique du droit fera-t-il partie du contenu du parcours ? Ce besoin fondamental des migrants sera-t-il rencontré ? Rien n'est moins sûr, dès lors que le dispositif n'est de toute façon pas prévu pour les personnes en situation irrégulière mais uniquement pour celles en ordre de séjour.

Enfin, parmi les témoignages, d'autres rappellent l'importance de travailler dans une perspective non assimilationniste, de dialogue interculturel et d'égalité des chances. Pour y parvenir, une grande attention devra être accordée à ces aspects lors de l'élaboration des contenus des formations et du choix de la pédagogie à adopter.